

## TACHET, ALGER liquoriste



Les bureaux et magasins de la Maison Tachet  
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 février et 2 avril 1921)

### TACHET (par Narcisse Faucon, *Le Livre d'or de l'Algérie*)

M. Tachet (François-Isidore) est né le 4 avril 1833 à Mirecourt (Vosges), où son père exerçait la profession de fabricant de violons.

Venu à Alger en 1844, il fut placé au collège de cette ville. A 17 ans, il entra comme commis chez M. Mazet, négociant en vins ; dès l'âge de 21 ans sa conduite lui valut d'être intéressé dans cette maison, dont il devint l'associé quelques années plus tard sous la raison Mazet et Tachet. En 1875, M. Mazet désirant se retirer des affaires, M. Tachet resta seul propriétaire de la maison de commerce de vins et spiritueux connue aujourd'hui dans les trois provinces et même en France, où M. Tachet a su créer des débouchés de nos excellents vins et contribuer ainsi à la bonne renommée du vignoble algérien.

Élu juge suppléant au Tribunal de commerce d'Alger le 5 mai 1873, et juge le 19 janvier 1875, M. Tachet fut appelé à la présidence de ce tribunal le 24 décembre 1878 par un vote unanime des électeurs consulaires. Il remplit ces fonctions jusqu'au 9 janvier 1889. [...]

Par décret du 12 juillet 1884, rendu sur la proposition du ministre de la justice, M. Tachet a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Depuis une vingtaine d'années, il est vice-président du conseil d'administration de la

Société des anciens élèves du collège et du Lycée d'Alger, qu'il a contribué à fonder en 1862. Chargé du fonctionnement effectif de cette association, il a su lui créer intelligemment des ressources ; aujourd'hui la Société des anciens élèves compte 600 membres, entretient 12 boursiers au Lycée et possède un capital de plus de 32.000 francs.

En 1887, sur la proposition de M. Letellier, député et président de l'association, M. Tachet a été nommé officier d'Académie en récompense de ses éminents services.

M. Tachet ne s'est pas borné dans son existence à exercer le commerce avec distinction. Il est encore vice-président de la société de secours mutuels « la Famille », vénérable depuis 14 ans de la loge maçonnique de Bélisaire, vice-président de la caisse d'épargne, administrateur de la Banque de l'Algérie, censeur du Crédit foncier d'Algérie. Il a été de 1853 à 1871 sergent-major dans la milice d'Alger.

M. Tachet, entraîné par son amour de la colonisation algérienne, a créé plusieurs propriétés agricoles : à Chéragas, à Birkadem, à Birmandreïs, à Tizi-Ouzou, il a formé des vignobles et des orangeries, cultures pour lesquelles il a un goût particulier et dans lesquelles il a su se faire un nom. Ses produits lui ont valu dans les concours ou expositions quatre médailles de bronze, six médailles d'argent, une médaille de vermeil, quatre médailles d'or, trois diplômes d'honneur. Président du jury de l'exposition des vins nouveaux en 1884, M. Tachet s'y fit remarquer par un rapport sur le vignoble algérien dont le gouvernement général ordonna l'impression.

En 1887, le ministre de l'agriculture a nommé M. Tachet chevalier du Mérite agricole.

Documents particuliers. — Audience solennelle du tribunal de commerce du 9 janvier 1889. — Notes personnelles.

---

#### La Viticole

(*L'Agent d'assurances*, 15 janvier 1888)

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la création de la Viticole ; voici la composition du conseil d'administration :

...

Tachet Isidore, président du tribunal de commerce d'Alger, administrateur de la Banque [de l'Algérie], censeur du Crédit foncier [et agricole d'Algérie].

.....

---

#### Nécrologie

† Isidore Tachet

(*Le Sémaphore algérien*, 27 avril 1910)

Une des personnalités algéroises les plus compétentes vient de mourir. C'est en effet avec une vive émotion que nous avons appris la mort de M. Isidore Tachet, chevalier de la Légion d'honneur, président du Syndicat commercial.

M. Isidore Tachet fut président du tribunal de commerce, et était partout connu et estimé à Alger. Il était président ou membre du conseil d'administration d'un grand nombre de groupements de sociétés et chacun l'aimait et le respectait.

A Mme Veuve Isidore Tachet, à M. Charles Tachet, juge au tribunal de commerce, et à toutes les familles, que cette mort met en deuil, le *Sémaphore* adresse l'expression de ses condoléances attristées.

---

ECHOS  
Promotion Violette  
(*Le Sémaphore algérien*, 25 et 28 janvier 1913)

C'est avec plaisir que nous relevons dans la récente promotion des rosettes et des palmes les noms d'amis et de confrères.

Nous sommes heureux, d'autre part, de féliciter nos amis ... Philibert et [Charles] Tachet, juges au tribunal de commerce, nommés officiers de l'instruction publique...

---

Au Tribunal de commerce d'Alger  
Installation des nouveaux membres  
(*Les Annales coloniales*, 26 mai 1920)

Le nouveau tribunal de commerce est ainsi composé :  
M. ... [Charles] Tachet, liquoriste...

---

AVIS DE DÉCÈS  
(*L'Écho d'Alger*, 2 novembre 1920)

Madame Venve Abraham Derrida ;  
Madame et Monsieur Alfred Derrida et leurs enfants ;  
Madame et Monsieur Eugène Derrida et leurs enfants ;  
Madame et Monsieur Georges Derrida ;  
Messieurs Aimé et Robert Derrida ;  
Madame et Monsieur Prosper Sebaoun ;  
Madame et Monsieur Henri Moyal et leurs enfants ;  
Madame et Monsieur Salomon Cherqui ;  
Madame et Monsieur Meyer Lancar et leur enfant ;  
Madame et Monsieur Léon Bourla ;  
Madame Veuve Guerchon et ses enfants ;  
Madame Veuve David Dadoune, de Marseille, et ses enfants ;  
Madame et Monsieur Élie Dadoune, de Paris, et leurs enfants ;  
Messieurs Charles Tachet et fils ;  
Le personnel de la Maison Tachet et fils ;  
Les familles Derrida, Mamain, Drida, Milloul, Carrus, Fassino, de Turin, Sebaoun, Moyal, Cherqui, Lancar, Dadoune, de Marseille et de Paris, Guerchon. d'Oran, Bourla, Fredj, Zerbib, Benisti, Albou et Moatti,  
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur regretté

Monsieur Abraham DERRIDA  
fondé de pouvoirs de la Maison Tachet et fils

leur époux, père chéri, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin, allié et ami, décédé le 1<sup>er</sup> novembre.

Et vous prie de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui mardi, 2 novembre, à dix heures.

On se réunira au domicile mortuaire, 1, avenue Pasteur.

Ni fleurs, ni couronnes.

La famille ne recevra pas.

---

Maison Tachet  
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 février et 2 avril 1921)

Nous arrivons en vue des établissements Tachet dont les hautes façades révèlent aussitôt l'importance industrielle.

La maison Tachet et fils a été fondée en 1840, c'est-à-dire au lendemain même de la conquête, par M. Isidore Tachet, oncle des propriétaires actuels, ancien président du Tribunal de commerce et du Syndicat commercial d'Alger.

C'est la plus ancienne fabrique de liqueurs de l'Algérie.

Il convient de rendre hommage à l'initiative de M. Isidore Tachet à qui les prodigieuses ressources de la Colonie en fruits parfumés étaient de suite apparues.

Le succès le plus complet attendait une entreprise digne, par l'intelligence de sa direction et les nécessités auxquelles elle répondait, de la faveur du public algérien.

Durant les longues années de labeur qui l'ont conduite à son développement actuel, la maison Tachet n'a cessé d'améliorer son outillage et, surtout, s'est appliquée à ne livrer aux consommateurs que des produits de premier choix. Au fur et à mesure que la clientèle se faisait plus nombreuse et plus pressante, les établissements visaient à ce qu'elle fût aussi plus satisfaite.

La maison principale est une grande distillerie fabriquant des liqueurs en tous genres pour lesquelles il n'est fait usage que d'alcools de premier choix : sans préjudice des spiritueux de qualité courante, les Établissements Tachet ont créé des spécialités que le public connaît et estime chaque jour davantage.

Citons l'Araki, qui est bien la reine des anisettes. Haute en goût, de jolie teinte, elle a conquis, dès son apparition, les suffrages des amateurs qui n'en veulent plus d'autre.

La liqueur de mandarines, à base de zestes de mandarines distillés par la maison, a sa place marquée, non seulement dans tous les établissements de dégustation, mais encore sur toutes les tables à cause de sa douceur, de son velouté et de son incomparable parfum.

Enfin, qui ne connaît le célèbre apéritif le Vichy, préparé au vin de quinquina et dont les qualités sainement excitantes et toniques réveillent un appétit normal et persistant dans les estomacs les plus apathiques et les plus blasés ?

A ces différentes fabrications, la maison joint celle des limonades, des eaux gazeuses et des sirops qui, préparés dans des conditions de stérilisation et d'asepsie parfaites, se recommandent aux consommateurs par leur saveur délicieuse et leur innocuité absolue.

Les affaires des Établissements Tachet allant en croissant de plus en plus, il a fallu songer à la création de succursales dans les centres de l'intérieur.

C'est ainsi que des filiales douées d'une organisation aussi parfaite que celle de la maison mère fonctionnent à Affreville, Bouïra, Coléa et Ménerville, et fournissent les mêmes produits jusques et y compris la limonade et les eaux gazeuses.

Les Établissements Tachet couvrent une superficie de plus de 5.000 mètres et possèdent des appareils modernes et perfectionnés, actionnés par des moteurs à l'électricité ou à l'essence

Afin de faciliter les approvisionnements et de livrer les commandes avec toute la célérité désirable, la maison possède un matériel roulant important qui distribue à la clientèle les marchandises au fur et à mesure des besoins.

---

BANQUE DE L'ALGERIE\*  
(*L'Écho d'Alger*, 20 mai 1922)

C'est avec plaisir que nous apprenons la nomination de censeur de la Banque de l'Algérie de M. Charles Tachet, juge au tribunal de commerce, président du groupe des liqueurs et spiritueux du Syndicat commercial algérien. Nos vives félicitations.

---

REMERCIEMENTS  
(*L'Écho d'Alger*, 7 décembre 1922)

Monsieur Charles Tachet et sa famille, adressent leurs très vifs remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu leur prodiguer des témoignages de sympathie dans leur douloureuse épreuve, et rendre hommage à la mémoire de leur regrettée Madame Charles TACHET, née Louise LAFAILLE, décédée le 3 décembre 1922.

---

Nos sociétés régionales françaises  
LES LORRAINS  
(*L'Écho d'Alger*, 2 janvier 1928)

Le banquet annuel de la Saint Nicolas réunissait, le 11 décembre dernier, les Lorrains d'Alger à la Grande Terrasse.

En même temps que Saint Nicolas étaient honorés M. Gaston Thirion, secrétaire général de la préfecture d'Alger, et M. Charles Tachet, industriel, juge au tribunal de commerce, récemment promu, tous les deux, chevaliers de la Légion d'honneur. [...]

---

AVIS DE DÉCÈS  
(*L'Écho d'Alger*, 5 décembre 1935, p. 8, col. 6)

Monsieur et Madame Louis Tachet ;  
Madame André Warot, née Tachet, et Monsieur André Warot ;  
Mademoiselle Yvonne Warot ;  
Monsieur Charles Tachet ;  
Mademoiselle Yvonne et Monsieur Pierre Pouperon, de Paris ;  
Monsieur et Madame Camille Renard et leurs enfants, de Mirecourt (Vosges) ;  
Monsieur et Madame Albert Drouin et leurs enfants, de Chaumont (Haute-Marne).  
Monsieur Ferdinand Duret et Madame, née Fouque, de Paris ;  
Les familles Émile Pezé, Eugène Warot, Maurice Warot, Louis Cavallé, Gabriel Darbéda. Albert Fèvre, Paul Ardouin, René Bourdin, Jean Loups, Hippolyte Fouque, Frédéric Aug ;

Le personnel de la maison Tachet et fils,  
Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur *Charles*-Louis TACHET  
ancien adjoint au maire d'Alger,  
ancien juge au tribunal de commerce d'Alger,  
administrateur de la Banque de l'Algérie,

président du III<sup>e</sup> groupe [vins et spiritueux] du Syndicat commercial [algérien],  
chevalier de la Légion d'honneur,  
officier de l'instruction publique

leur regretté père, beau-père, grand-père, oncle, cousin, allié et ami, décédé à Alger,  
le 4 décembre 1935, à l'âge de 80 ans. Et vous prient de bien vouloir assister à ses  
obsèques qui auront lieu aujourd'hui 5 décembre 1935, à 14 heures.

On se réunira au domicile mortuaire, boulevard Carnot, n° 3.  
Des fleurs seulement.

P. FUNÈBRES DE LA VILLE D'ALGER

Un seul bureau, mairie. Tél. 86-07.

.....

Caisse de crédit municipal [mont-de-piété]

Caisse d'épargne ordinaire d'Alger

Bureau de bienfaisance européen d'Alger

Synd. comm. alg. (3<sup>e</sup> groupe : liqueurs et spiritueux)

Cté rég. des conseillers du comex

---